



Doc. 15796  
21 juin 2023

## Assurer un accès libre et sûr par le corridor de Latchine

### Amendement<sup>1</sup> n° 45

*Dans le projet de résolution, paragraphe 12, deuxième phrase, remplacer les mots «d'autoriser l'accès à la région à d'autres organisations internationales» par les mots suivants:*

«de continuer de coopérer avec d'autres organisations internationales»

#### *Note explicative*

L'Azerbaïdjan n'a pas empêché les organisations internationales intéressées d'accéder à son territoire, y compris à la région de Garabagh (Karabakh). Au contraire, les autorités azerbaïdjanaises coopèrent étroitement avec des institutions internationales telles que le HCR, le PNUE, le CICR et d'autres pour faire face aux conséquences du conflit.

#### *Déposé par:*

SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE/AD  
ARPADARAI Nigar, Azerbaïdjan, CE/AD  
GADIRLI Erkin, Azerbaïdjan, CE/AD  
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE  
JAFAROV Kamal, Azerbaïdjan, CE/AD  
KARIMZADA Parvin, Azerbaïdjan, CE/AD  
NURULLAYEVA Konul, Azerbaïdjan, CE/AD

---

1. 2023 - Troisième partie de session

